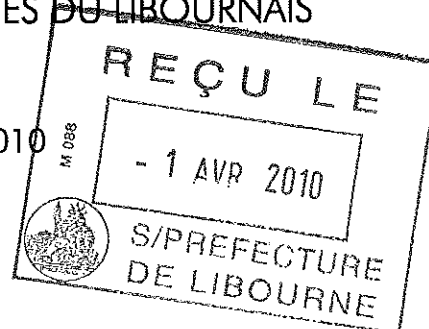


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LIBOURNAIS

SEANCE DU 30 MARS 2010



*Nombre de conseillers
composant le Conseil
Communautaire : 35*

L'an deux mil dix, le trente mars, à 19h00, le conseil communautaire s'est réuni, au lieu habituel de ses délibérations, en salle de conseil municipal de l'Hôtel de Ville de Libourne, sous la présidence de Monsieur Gilbert MITTERRAND,

Étaient Présents :

Monsieur Gilbert MITTERRAND, Président, Mesdames et Messieurs Caroline RAYNIER, Jacques ROY, Michel MILLAIRE, Catherine PAUTY, Denis SIRDEY, Joël ROUSSET, Corinne VENAYRE, Isabelle HARDY, Vice-Présidents,

Mesdames et Messieurs Émile LUCAS, Christian COURTY, Daniel BEAUFILS, Bernadette JOVENET, Annie POUZARGUE, Francis BOULDY, Anne-Marie DUBOIS, Gérard HENRY, Jean-Luc BARBEYRON, Eric CURELY, Christine PEYNOCHE, Loïc MAGNAN, Caroline DELARBRE, Thierry MARTY, Marie-Christine DEDIEU, Marie-Thérèse ALONSO, Max BRIEU, Micheline LANGLET-RIETSCH, Jean HERRANZ, conseillers communautaires,

Étaient excusés :

Monsieur Jean-Claude ORUEZABAL, vice-Président, pouvoir à Monsieur Loïc MAGNAN, conseiller communautaire titulaire,

Monsieur Régis GRELOT, conseiller communautaire titulaire, représenté par Madame Marie-Christine DEDIEU, conseillère communautaire suppléante,

Madame Francine FAURE, conseillère communautaire titulaire, représentée par Monsieur Jean HERRANZ, conseiller communautaire suppléant,

Madame Catherine SEIGLE, conseillère communautaire titulaire, représentée par Monsieur Max BRIEU, conseiller communautaire suppléant,

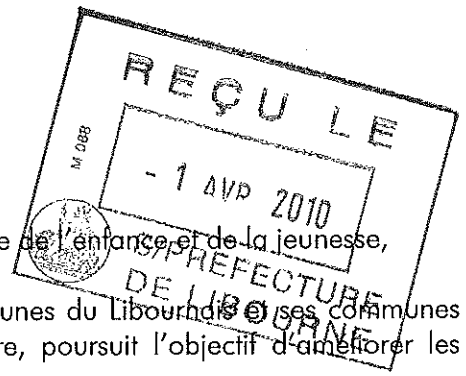
Madame Annie CONTE, conseillère communautaire titulaire, représentée par Madame Micheline LANGLET-RIETSCH, conseillère communautaire suppléante,

Madame Sabine AGGOUN, conseillère communautaire titulaire, représentée par Madame Marie-Thérèse ALONSO, conseillère communautaire suppléante,

Madame Chantal FARNIERE et Messieurs Jean-Claude PUYO, Bernard LE BROZEC, Renaud CHALLENGEAS, Thierry DARFEUILLE, Wilfried LAFON, conseillers communautaires titulaires, étaient absents excusés,

Madame Anne-Marie DUBOIS a été nommée secrétaire de séance.

ENFANCE ET JEUNESSE
AVENANT AU CONTRAT ENFANCE-JEUNESSE AVEC LA CAF



Sur proposition de Madame Isabelle HARDY, vice-Présidente en charge de l'enfance et de la jeunesse,

Le Contrat Enfance Jeunesse signé entre la Communauté de Communes du Libournais et ses communes membres d'un côté, et la Caisse d'Allocations Familiales de l'autre, poursuit l'objectif d'améliorer les conditions d'accueil des jeunes (de 6 ans à 17 ans).

Ce contrat détermine, pour les quatre années de sa durée (2007-2010) les actions souhaitées par les collectivités dans le domaine du développement des actions en direction des enfants et des jeunes.

Il vise tout particulièrement à soutenir les structures existantes ou à maintenir la réalisation des actions existantes, au travers de quatre axes de développement :

- renforcer et développer une réponse adaptée aux besoins des familles et des jeunes,
- soutenir les projets en lien avec l'implication des parents et des jeunes dans la définition même des activités,
- structurer et coordonner le projet communautaire pour la jeunesse,
- rechercher l'intégration des jeunes dans la société par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

En 2009, la Ville de Libourne a développé deux actions répondant à ces critères : « Cap sur les vacances » et « Quartier libre ».

« Cap sur les vacances » propose aux 12-17 ans un programme d'animations variées correspondant aux besoins et envies de ce public tout en les impliquant sur la définition des activités proposées mais aussi sur des projets d'actions municipales.

« Quartier libre » participe à une action plus globale sur un quartier. Les animations proposées visent à faire découvrir aux jeunes d'un quartier l'offre d'activités existantes (ludiques, culturelles, sportives) mais aussi à faire se rencontrer les jeunes de différents quartiers.

Suite à la demande du territoire d'intégrer ces deux actions au contrat enfance-jeunesse, la Caisse d'Allocations Familiales a émis un avis favorable.

Vu la délibération du Conseil Municipal de Libourne en date du 17 décembre 2009,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (29 Conseillers présents ou ayant donné pouvoir)

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant :

- à signer l'avenant au contrat enfance/jeunesse intégrant ces deux nouvelles actions,
- et à percevoir la subvention afférente.

Pour expédition conforme
Gilbert MITTERRAND, Président,
Communauté de Communes du Libournais

